



Institut de Formation en Soins Infirmiers

Institut de Formation Aide Soignants

CHICAS site de GAP – BP 101

05007 GAP cedex

Tél. : 04.92.40.77.70.

Fax : 04.92.53.84.85.

E.mail ifsi@chicas-gap.fr

PROJET PEDAGOGIQUE DU CFPS DU CHICAS DE GAP 2020/2021

SOMMAIRE

I .GENERALITES.....	3
I.1 Préambule.....	3
I.2 Présentation du CHICAS.....	3
I.3 Historique.....	4
I.4 Section investissement.....	4
II.PROJET INSTITUTIONNEL IFSI/IFAS.....	5
II.1 Préambule.....	5
II.2 Présentation de l'institut.....	5
II.3 Ressources humaines.....	6
II.3.1 Composition.....	6
II.3.2 Missions.....	7
II.4 Locaux.....	9
II.5 Les ressources matérielles.....	9
III VALEURS, POSTURES, CONCEPTS.....	9
IV. PROJET PEDAGOGIQUE DE L'INSTITUT EN SOINS INFIRMIERS.....	10
IV.1 Objectifs.....	10
IV.2 Textes réglementaires.....	11
IV.3 Principes et organisation.....	11
IV.4 Progression pédagogique.....	14
IV.4.1 Projet de 1° année : découverte du métier.....	15
IV.4.2 Projet 2° année : professionnalisation.....	16
IV.4.3 Projet 3° année : responsabilisation, élaboration d'un projet professionnel.....	17
V. PROJET DE L'INSTITUT DE FORMATION DES AIDE SOIGNANTS.....	19
V.1 Objectifs.....	19
V.2 Textes réglementaires.....	20
La formation d'aide-soignant.....	20
V.3 Principes pédagogiques.....	21
V.4 Progression.....	21
VI. MISSIONS ANNEXES.....	23
VI.1 Préparation au concours.....	23
VI.1.1 Objectifs.....	23
VI.1.2 Public.....	23
VI.1.3 Dispositif.....	23
VI.1 Formation continue.....	24
VI.3 Mission de recherche.....	24

I .GENERALITES

I.1 Préambule

Le système de Santé est engagé dans de profondes mutations. Les professions d'infirmier d'état (IDE) et d'aide soignant (AS) n'échappent pas au mouvement général de cette évolution et de la complexité de son exercice. A cet égard, la formation constitue une opportunité et un véritable enjeu en favorisant l'émergence et le développement de professionnels répondant aux exigences de Santé d'aujourd'hui.

A ce titre, la crise sanitaire liée au COVID 19 a été le révélateur de la capacité de l'IFSI à s'adapter à un contexte jamais connu antérieurement :

- Modification immédiate de l'alternance stage/IFSI-IFAS
- Mise en place du télétravail
- Mise en route du téléenseignement

Même si tout a été réalisé dans une certaine précipitation, sans anticipation, il ne fait aucun doute que l'épreuve difficile de la crise sanitaire mérite d'être transformée en opportunité et doit correspondre à une évolution accélérée vers un enseignement hybride (présentiel et distanciel) dont l'équilibre reste à trouver. Il en va de même pour le télétravail, très adapté à certaines missions du formateur.

Dans ce contexte en profonde mutation, la mise en œuvre du projet d'école et du projet pédagogique du CFPS de Gap a pour finalité de donner du sens aux actions en cours et à venir.

I.2 Présentation du CHICAS

Le CHICAS regroupe deux sites d'hospitalisation et de consultation.

Le site hospitalier de Gap, situé au centre ville est construit sur l'emplacement des hospices créés en 1677 en remplacement de l'hospice St Claire. Depuis 1928, il n'a cessé d'évoluer. Sa modernisation et sa reconstruction ont été lancées avec l'ouverture en 1993 du bâtiment abritant les urgences et les activités médicotechniques, puis en 2001 avec la mise en service du bâtiment abritant les spécialités médicales, le pôle mère/enfant, les activités logistiques et pharmaceutiques puis le bâtiment de radiothérapie, la reconstruction du pavillon abritant les spécialités chirurgicales en 2014, le nouveau bâtiment du pôle de gériatrie en 2015, la rénovation du service des urgences en 2016. C'est le site le plus complet sur le plan de l'offre de soins du département 04 et 05, et le plus technique du point de vue des installations et des équipements.

Le site hospitalier de Sisteron, situé au cœur de la ville a été construit sur le site de l'hospice de la Charité ouvert en 1720. Après une extension et une rénovation menées en 1942, c'est en 1976 que commence la reconstruction qui lui donne sa configuration actuelle. Un nouveau service d'urgence a été mis en service en 2007. En outre l'année 2011 a confirmé l'implantation d'un scanner. La mise en conformité des installations et la rénovation des locaux sont entreprises depuis 2006, notamment la sécurisation des équipements et des secours électriques ainsi que la rénovation complète de l'Unité de Soins de Suite et de Longue Durée et la maison de retraite.

Le Centre Intercommunal des Alpes du Sud (CHICAS), établissement de 572 lits, est situé au cœur des Alpes du sud et au nord de la région PACA, à 200 kilomètres de l'agglomération marseillaise et à 90 kilomètres de Grenoble. Cet établissement concerne un bassin de population essentiellement du département des Hautes Alpes jusqu'au nord des Alpes de Haute Provence (fusion en 2005 avec le centre hospitalier de Sisteron). Il constitue l'établissement public support de l'IFSI/IFAS.

Le CHICAS place le patient au centre de ses actions :

- L'établissement est support du GHT des Alpes du sud qui regroupe les hôpitaux de Gap, Sisteron, Briançon, Embrun, Laragne, Aiguilles et Barcelonnette.
- Il s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.
- Il s'inscrit dans une dynamique régionale d'offre de formation.
- Il forme depuis de nombreuses années des professionnels IDE et AS en réponse aux besoins de la population.

I.3 Historique

L'école d'infirmière selon l'ancienne terminologie, s'est ouverte le 12 octobre 1970 avec une capacité d'accueil de 11 élèves. En 1971, cette capacité a été portée à 24 élèves. Par la suite, elle a évolué avec des promotions variant entre 30 et 35 élèves jusqu'en 1997 où il y a eu une diminution de ce taux. L'ouverture de l'école correspond à la nécessité de remplacer le personnel religieux dispensant les soins à cette époque par un personnel infirmier laïc qualifié.

En ce qui concerne l'école d'aides-soignantes, son ouverture date de 1972 avec 30 personnes inscrites en formation. Les promotions étaient alors essentiellement composées d'agents des centres hospitaliers de Gap et Embrun ainsi que des établissements sanitaires et sociaux du bassin gapençais. La formation des personnels hospitaliers s'est déroulée sur une période de 12 ans environ. A partir de 1989, la formation est dispensée à des élèves issues du milieu scolaire (BEP sanitaire et social). La proportion d'agents des services hospitaliers a diminué progressivement surtout depuis 1997 pour devenir actuellement largement minoritaire. Il est à remarquer que l'école a formé une grande partie des AS de l'hôpital et des établissements alentours.

L'équipe pédagogique était constituée jusqu'en 1992 de 5 ETP cadres (4 pour la formation IDE et 1 cadre pour la formation d'AS). A partir de l'augmentation des quotas de 2012 ainsi que ceux de la formation AS et la création de nombreuses formations continues l'équipe pédagogique s'est progressivement étoffée : 8 ETP cadres et 1 ETP cadre supérieur de santé en 2018.

A cela s'ajoute une équipe administrative dont le ratio par rapport au nombre (+/- 200) d'étudiants et d'élèves reste faible : 1,8 ETP d'adjoint administratif.

Il est à noter que depuis l'ouverture l'IFSI/IFAS a formé près de 3 000 personnes dont la plupart ont exercé et exercent encore dans le département.

I.4 Section investissement

Depuis de nombreuses années, le CHICAS, afin de faire face à des nombres d'étudiants grandissants a dû mettre de nouveaux locaux à disposition de l'institut. C'est ainsi que dans un premier temps l'ancienne salle des commissions juxtaposant la blanchisserie a été octroyée pour la formation en 2001. Puis, des salles de cours ont été rénovées sur le site de l'Adret dans une aile désaffectée du département de gérontologie en 2002.

Puis le schéma directeur du CHICAS prévoyait un projet de construction d'un centre de formation pouvant regrouper les équipes du CESU et permettre le développement d'activités nouvelles telles la formation continue.

Entre temps, la loi de décentralisation a confié la tutelle financière des IFSI/IFAS au Conseil Régional.

L'évolution européenne de la formation infirmière s'est poursuivie en parcours universitaire de licence, master, doctorat.

Dans ce nouveau cadre en 2010, le centre de formation des professionnels de santé a emménagé en partie sur le pôle universitaire et l'autre partie restait à L'Adret.

En 2013, le centre de formation des professionnels de santé est créé dans l'aile droite de l'université AMU de Gap, financé à 80% par le conseil régional et 20% en autofinancement sur une superficie de 900 M2.

II.PROJET INSTITUTIONNEL

I/CFPS

II.1 Préambule

Le CFPS développe un projet d'école dans lequel s'inscrit un projet pédagogique.

Le projet d'école comporte 4 axes prioritaires :

- Garantir le respect des programmes des formations initiales dans le cadre des différents partenariats.
- Former de futurs professionnels dont les compétences correspondent aux besoins de santé des populations et aux évolutions de Santé Publique
- Renforcer la professionnalisation en proposant des formations continues aux structures du territoire de santé en rapport avec les réformes en cours ou les attentes des professionnels IDE et/ou AS.
- Mettre en place une démarche qualité certifiant les compétences requises pour faire de l'IFSI/IFAS un centre de formation certifié.

II.2 Présentation de l'institut

A ce jour, les capacités d'accueil sont de 45 étudiants en soins infirmiers par année et par promotion et de 40 élèves aide soignants (20 élèves en janvier et 20 élèves en septembre); soit 175 étudiants/élèves par an en formations initiales. A ceux ci s'ajoutent 18 stagiaires en préparation aux concours infirmier et aide soignant et 41 personnes en formations continues, soit au total 234 personnes à accompagner.

Le personnel est composé

- de 1 directeur des soins, responsable du fonctionnement de l'institut et de l'encadrement des équipes
- de 1,6 ETP d'adjoint administratif, responsables de la gestion administrative des dossiers des étudiants, et des différents concours, ainsi que de l'accueil physique et téléphonique du public.
- de 2 ETP d'agent des services hospitaliers responsable de l'hygiène des locaux,
- de 9 ETP cadres de santé coresponsables des aspects pédagogiques et logistiques nécessaires aux formations.

La gestion efficiente de nos ressources permet d'obtenir des résultats aux diplômes IDE et AS, objectivés par les taux de réussite au diplôme d'Etat infirmier et au diplôme d'Etat aide soignant supérieurs à la moyenne nationale.

II.3 Ressources humaines

II.3.1 Composition

Nom et Prénom	Statut	Diplômes d'Etat et formation	Diplômes universitaires
BELLET bruno	Directeur des soins	DEI 1981 DEIBO 1987 Cadre de santé 1993 Directeur des soins 1999	
ALBRAND Catherine	Infirmière	DEI 2005	DIU Soins Palliatifs et accompagnement en fin de vie 2010
BONNEVIE Pascale	Cadre de santé	ISP 1985 DEI 1989 Cadre de santé 2001	Master I "sciences de l'éducation" 2011 Master II " recherche en Sciences de l'éducation" 2013 DESU « éthique et pratiques médicales »2018
DUNCAN Mireille	Cadre de santé	ISP en 1983 Cadre de santé 2003	DESS Psychologie sociale1993 Licence "Sciences de l'éducation" 2003 DU d'analyse de la pratique 2017
FANARI Béatrice	Cadre de santé	DEI 1985 Cadre de santé 1998	Licence AES 1998 Master II en philosophie "Ethique, Culture et Santé" 2012
FAURE Monique	Cadre de santé	DEI 1990 Cadre de santé 2001	DU organisation des secours dans les grandes catastrophes et aide médicale humanitaire 1993 Licence "sciences de l'éducation" 2001
GUERIN Anne-Isabelle	Cadre de santé	DEI 1996 Cadre de santé 2002	Licence "sciences de l'éducation" 2002
MERLE Chrystelle	Cadre de santé	DEI 1995 Cadre de santé 2008	DU Gériatrie 2013 Master I "sciences de l'éducation"
MEYER Marie Claire	Cadre de santé	DEI 2001 Cadre de santé 2010 Formateur AFGSU 2011	Licence "sciences de l'éducation" 2008 Master I "politiques publiques de santé " 2010
SEPUKA-BUIATTI Marie-Christiane	Cadre de santé	DEI IADE Cadre de santé 2001	
ANDRES Mireille	Adjoint administratif principal	BTS conseillère en économie sociale et familiale	
ESCALLIER Karine	Secrétaire	Préparatrice en pharmacie	
CLAUDEL Maria	Ouvrier spécialisé qualifié		

VITALE Corinne [REDACTED] [REDACTED]	Ouvrier spécialisé qualifié	CAP hygiène des locaux	
LIOTHAUD Justine	Agent d'entretien en CDD		

II.3.2 Missions

Un directeur

Ses missions sont inscrites dans le décret 2002-550, son agrément a été émis par le président du Conseil Régional actuel depuis mars 2020. Il est responsable sous l'autorité du chef d'établissement du CHICAS de :

- la conception du projet pédagogique
- de l'organisation de la formation initiale et continue dispensée par l'institut
- de l'organisation de l'enseignement théorique et clinique
- de l'animation et de l'encadrement de l'équipe de formateurs
- du contrôle des études
- du fonctionnement général de l'institut
- de la recherche en soins et en pédagogie conduite par l'équipe de formateurs.

Il définit les grandes orientations politiques, pédagogiques, budgétaires et managériales et assure la responsabilité de celles-ci, ainsi que celle du fonctionnement général.

D'une manière générale, il rassemble et anime les forces et les ressources nécessaires à l'Institut en lui donnant du sens et en l'accompagnant de façon dynamique.

Il participe aux jurys constitués en vue de l'admission dans les instituts de formation aux professions paramédicales, IFCS, et la délivrance des Diplômes sanctionnant la formation dispensée dans ces instituts. Il organise les instances : conseil pédagogique, conseil technique, CAC, conseil de la vie étudiante. Il représente l'institut aux réunions régionales organisées par l'ARS, Le GCS, L'université, le conseil régional, Le CEFIEC...

Il participe aux instances hospitalières de l'établissement de rattachement et fait le lien entre les différentes directions fonctionnelles.

Il assure la veille documentaire, pédagogique et réglementaire et diffuse l'information nécessaire à la gestion de l'IFSI/IFAS.

Il assure la communication interne et externe afin de promouvoir et de valoriser les différents projets portés en interne.

Il offre des terrains de stage ouverts aux étudiants cadre de santé, Master Science de l'éducation, stagiaire Directeur des soins de l'EHESP et stagiaires administratifs.

Des cadres formateurs

Les missions des cadres pédagogiques se déclinent selon cinq postures complémentaires :

La Posture d'enseignant

La posture d'enseignant consiste à apporter, dispenser un savoir de façon ponctuelle. Elle présuppose une expertise dans un domaine de connaissances.

La Posture de formateur

Le formateur agit comme un médiateur entre la connaissance de l'étudiant et l'activité à accomplir. Il identifie les ressources pour faciliter l'acquisition de connaissances. Il aide l'étudiant à faire des liens entre les connaissances et les situations vécues afin de favoriser le développement de compétences. Il incite l'étudiant à développer la réflexion dans et sur l'action (analyse réflexive). Partir de situations de soins pour former les futurs professionnels demande de construire, analyser, évaluer voire réajuster l'ensemble des outils pédagogiques mis en œuvre.

Le Formateur référent suit le parcours individuel des étudiants dont il assume la responsabilité du suivi pédagogique. Il accompagne l'étudiant en fonction de ses résultats, de son niveau de formation et de son projet professionnel. Il est force de proposition tout en travaillant sa distanciation. Tous les membres de l'équipe sont mobilisés pour l'ensemble des validations sous toutes leurs formes auprès des 175 étudiants et élèves de l'IFSI/IFAS. Cette polyvalence, choisie à Gap, permet aux formateurs d'avoir une vision transversale des formations, de connaître tous les étudiants, d'être en veille pour répondre à leurs demandes, de donner sens à leur projet de formation et de fédérer l'équipe autour du suivi des étudiants. Cette polyvalence riche en expérientiel et en mobilité cognitive demande énergie, implication et disponibilité.

La Posture de coordinateur

Le formateur coordinateur développe un partenariat avec les maîtres, les tuteurs et référents de stage pour favoriser l'accompagnement des étudiants dans leur apprentissage. Une place plus importante est accordée aux professionnels de terrain avec la notion de « site qualifiant » d'où l'importance d'un réel travail en partenariat entre institut de formation et terrains de stage. Comment dès lors ne pas intégrer que les savoirs peuvent et doivent être apportés également par les professionnels des stages ou peuvent être recherchés par l'étudiant lui-même ?

Ils sont responsables et coordinateurs d'Unités d'Enseignements concernant les étudiants des trois années. Ils interviennent également auprès des élèves AS pour dispenser des cours ou faire passer des mises en situations professionnelles validantes.

Les formateurs participent aussi aux différentes instances du CHICAS (CSHT, CLIN, CSIRMT, Comité local d'éthique, commission pédagogique des soins palliatifs.....).

Ils représentent l'institut dans les différents forums métiers des lycées et collèges environnants. Ils assurent les relations avec les différents acteurs: professionnels intervenants, étudiants, tuteurs maîtres de stage...

Les formateurs ont un rôle de gestion dans la planification de la formation, la gestion et le suivi des prestations de maintenance et de logistique des locaux et matériels pédagogiques. Ils assurent en lien avec le secrétariat la gestion des dossiers étudiants sur « Logifsi ».

La Posture de chercheur

L'accompagnement de l'étudiant dans sa posture réflexive implique le formateur en tant que chercheur. Le nouveau dispositif pédagogique induit chez lui un esprit créatif.

Il s'inscrit aussi dans un positionnement d'évolution des connaissances en étant guidant et accompagnateur des différents travaux d'initiation à la recherche des étudiants.

Le formateur chercheur contribue à la reconnaissance des sciences infirmières dans le milieu universitaire en s'engageant dans différents masters (sciences de l'éducation, éthique, santé et culture...) dans le cadre de la formation professionnelle.

Il remet à jour son socle de connaissances en étant en veille documentaire perpétuelle.

Il participe chaque année à de la formation continue lui permettant de conserver ou améliorer son expertise.

II.4 Les Locaux

Depuis septembre 2013, Les locaux sont situés au sein du pôle universitaire, 2 rue Bayard à Gap. 900 m² de surfaces entièrement rénovées par le Conseil Régional sont à disposition des étudiants.

Plusieurs grandes salles de cours, de nombreuses petites salles de TD, une salle de détente et un espace de mise en situation professionnelle leurs sont dédiés. Ils ont aussi accès à différentes salles mutualisées (informatique, amphithéâtre, ...) avec Aix/Marseille

Université, ce qui participe à l'amélioration des conditions de travail pédagogique et qualité de vie. Le hall d'accueil est doté d'un espace de repas. Une grande bibliothèque universitaire leur offre d'excellentes prestations de recherche.

L'Espace de mise en situation professionnelle reconstitue : 2 chambres hospitalières avec salles de bain aménagées, un espace soins infirmiers, un bureau infirmier, un espace de décontamination et des vestiaires, le tout permettant aux étudiants/élèves la réalisation d'ateliers pratiques, de travail de manutention ergonomie, avec une pédagogie de modélisation sur les actes de soins à acquérir mais aussi des apprentissages simulés organisés par les formateurs. Un projet d'informatisation de cet espace permettant un accès au dossier patient informatisé permettrait de tendre vers une simulation encore plus proche de la réalité hospitalière.

II.5 Les ressources matérielles

L'institut de formation est relié par Internet au serveur du CHICAS ce qui lui permet tous les liens et accès aux éléments partagés et nécessaires dans le cadre des missions administratives et pédagogiques. Les dossiers des étudiants et gestion des différents concours sont réalisés grâce à un logiciel de traitements de données « Logifsi ».

L'accès internet en wifi est possible pour tous les étudiants.

De nombreux postes informatiques avec imprimantes et accès Internet gratuit, sont à disposition des étudiants de 8 h à 19 h tous les jours de la semaine.

L'espace documentaire de la bibliothèque universitaire agrémenté des ouvrages ayant fait l'objet de don par l'ifsi est ouvert de 8h 30 à 18h, les documentalistes universitaires gèrent la traçabilité des livres et revues empruntés. A ce jour, l'accès y est gratuit.

Les salles de cours sont équipées de TV, rétroprojecteur, lecteur DVD, PC portable, vidéo projecteur et écran, squelette, deux dispositifs d'amplificateur de son, un appareil photo numérique et un caméscope ont été récemment acquis.

Dans l'espace de mise en situation professionnelle, de nombreux matériels pédagogiques (mannequins, bustes, lits électriques, fauteuil roulant, chariots de soins....) et tout le matériel infirmier nécessaire à l'exercice sont présents et renouvelés.

III VALEURS, POSTURES, CONCEPTS

L'équipe pédagogique est porteuse de valeurs partagées qui servent de socle éthique à l'accompagnement en formation.

Le respect

Il s'agit du respect de la personne dans sa dignité, ses droits et ses valeurs, la tolérance, l'absence de jugement et l'humanisme qui représentent la base d'application de la déontologie professionnelle.

La solidarité

Elle doit être représentée par la disponibilité, l'écoute, l'intérêt collectif, la cohésion, l'entraide, la générosité, l'esprit d'équipe, afin d'initier le travail pluridisciplinaire et le travail d'équipe dans une perspective de services aux usagers.

La responsabilité

L'engagement dans cette profession implique respect de la hiérarchie, ponctualité, rigueur, honnêteté et loyauté.

La responsabilité des actes individuels est fondée sur une législation à respecter mais également sur la capacité à prendre les décisions individuelles et collectives au regard des compétences acquises.

L'autonomie

Elle permet au professionnel de développer un esprit critique, curieux, la connaissance de ses limites personnelles, professionnelles et de ses devoirs.

L'autonomie du formateur est un modèle professionnel pour l'étudiant et pour l'élève.

La laïcité

Le devoir de laïcité de l'étudiant en soins infirmiers et de l'élève aide soignant doit s'exprimer dans ses propos et sa présentation dans toute situation professionnelle.

IV. PROJET PEDAGOGIQUE DE L'INSTITUT EN SOINS INFIRMIERS

Le projet pédagogique de l'IFSI est un processus dynamique qui permet de donner un sens commun et une orientation à tous les acteurs. C'est une référence pour tous: formateurs, étudiants, intervenants, partenaires, professionnels des soins. Il est soutenu par le directeur et les formateurs, il est formalisé et se doit d'évoluer dans le temps. Il est présenté à l'Instance compétente pour les orientations générales de l'Institut (ICOGI) et au conseil technique AS, et est soumis à validation annuelle de ses membres.

10

IV.1 Objectifs

Le projet pédagogique de l'IFSI a pour finalité de:

- Permettre aux étudiants de suivre un cursus de formation initiale conduisant à la profession IDE
- Accompagner les étudiants dans la construction de leur identité professionnelle
- Favoriser l'élaboration d'un parcours de formation individualisé en alternance.
- Aider à l'appropriation de connaissances théoriques, des capacités pratiques, d'attitudes soignantes et à l'intégration des expériences de stage.
- Viser l'acquisition de compétences professionnelles transférables dans les situations de soins et permettant l'exercice des différentes activités de la profession.
- Faire émerger la posture réflexive du futur professionnel, pour lier savoirs et actions, et les intégrer dans une logique de construction de compétence.

IV.2 Textes réglementaires

FORMATION ET EXERCICE DE LA PROFESSION D'INFIRMIER		
TEXTES DE BASE	MODIFIES PAR :	PRINCIPALES MODIFICATIONS :
Arrêté du 21 Avril 2007 Fonctionnement des instituts de formation	Arrêté du 2 Août 2011	Conseil pédagogique, conseil de vie étudiante, régime d'absence
	Arrêté du 20 Avril 2012	Modification du régime d'absence
	Arrêté du 17 Avril 2018	Convention tripartite, instance compétente pour les orientations générales des instituts et 3 sections, interruption de formation, droit de césure
	Arrêté du 17 Janvier 2020	Période de césure et modalités de transfert dans un autre institut de formation
Arrêté du 31 Juillet 2009 Diplôme d'Etat d'Infirmier	Arrêté du 2 Août 2011	Dispenses de scolarité, passages d'année, redoublement, acquisition des compétences, portfolio, évaluation
	Arrêté du 21 Décembre 2012	Dispenses de scolarité
	Arrêté du 26 Juillet 2013	Conditions d'accès à la formation, passages d'année, jury régional du DEI, redoublement
	Arrêté du 26 Septembre 2014	Acquisition et évaluation des compétences et des activités de soins en stage et validation des stages Modalités pédagogiques, la simulation en santé, le formateur de l'IFSI référent de stage et parcours de l'étudiant en stage Nouvelle version du portfolio étudiant
	Arrêté du 18 Mai 2017	Indemnités de stage et frais de déplacement
	Instruction interministérielle du 30 octobre 2019	Régime juridique applicable en matière de droits d'inscription, d'indemnisation de stage et de remboursement de frais de transport
	Arrêté du 17 Avril 2018	Conseil technique et conseil pédagogique remplacés par la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants
	Arrêté du 12 Juin 2018	Service Sanitaire
	Arrêté du 13 12 2018	Modification des conditions d'accès à la formation
	Arrêté du 23 Janvier 2020	Modification des conditions d'accès à la formation, possibilité d'aménagement d'études, indemnité de stage, prise en charge des frais de transport
Arrêté du 3 Janvier 2019 Attendus de la Formation		Cadre national sur les attendus de la formation au DEI

Service Sanitaire	Décret n°2018-472 du 12 juin 2018	Le service sanitaire des étudiants en santé
	Arrêté du 12 Juin 2018	Nouvel arrêté relatif au service sanitaire des étudiants en santé
Décret n° 2010-1123 du 23 Septembre 2010 Grade de Licence	Décret n°2015-652 du 10 Juin 2015	Evaluation des formations
	Décret n°2016-21 du 14 Janvier 2016	Délivrance du grade de licence
	Décret n° 2019-1558 du 30 Décembre 2019	Remplacement de l'académie par la région académique
Articles du code de la santé publique	Ordonnance n° 2017-50 du 19 Janvier 2017	Reconnaissance des qualifications professionnelles dans le domaine de la santé
	Ordonnance n° 2017-192 du 16 février 2017	Ordre des infirmiers
	Décret n°2017-316 du 10 mars 2017	Actes infirmiers relevant de la compétence des infirmiers anesthésistes diplômés d'état
	Décret n°2017-319 du 10 mars 2017	Elections des membres des conseils de l'ordre des infirmiers
	Ordonnance n° 2017-644 du 27 avril 2017	Fonctionnement de l'ordre infirmier
	Décret n°2017-1418 du 29 septembre 2017	Adaptation du régime électoral de l'ordre infirmier et date d'entrée en vigueur des dispositions
	Décret n° 2017-1520 du 2 novembre 2017	Reconnaissance des qualifications professionnelles dans le domaine de la santé
	Ordonnance n°2018-20 du 17 janvier 2018	Réforme le service de santé des armées et l'institution nationale des invalides
	Décret n°2018-79 du 9 février 2018	Election des conseils de l'ordre infirmier, date d'application des dispositions
	Décret n° 2018- 472 du 12 juin 2018	Le service sanitaire des étudiants de santé
	Décret n° 2018-596 du 10 juillet 2018	Inscription au tableau de l'ordre infirmier
	Décret n° 2018-805 du 25 septembre 2018	Elargissement des compétences IDE en matière de vaccination antigrippale
	LOI n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation	Compétences des IDE dans la cadre de la promotion de projets territoriaux de santé

	du système de santé Consolidée le 03 Septembre 2020	
	LOI n°2019- 828 du 6 Août 2019	Loi de transformation de la fonction publique – exercice de la profession d’infirmier par des apprenants
	Décret n°2019-1286 du 3 Décembre 2019	Réforme des juridictions disciplinaires ordinales
Diplôme d’Etat d’infirmier en pratique avancée	Décret n° 2018-633 du 18 Juillet 2018	Création du diplôme d’Etat d’infirmier en pratique avancée
	Décret n° 2018-629 du 18 Juillet 2018	Exercice infirmier en pratique avancée
	Arrêté du 18 Juillet 2018	Arrêté relatif au régime des études en vue du DAI en pratique avancée
	Décret n°2019-510 du 23 Mai 2019	Reconnaissance et qualification professionnelles des ressortissants européens concernant le diplôme d’état en pratique avancée
	Décret n°2019-835 du 12 Août 2019	Extension du domaine d’intervention de l’infirmier en pratique infirmier à la psychiatrie et la santé mentale
	Décret n°2019-836 du 12 Août 2019	Accès à la formation conduisant au DEI de pratique avancée, mention psychiatrie et santé mentale
	Arrêté du 12 Août 2019	Accès à la formation conduisant au DEI de pratique avancée, mention psychiatrie et santé mentale
Arrêté du 13 avril 2007 Dispositifs médicaux	Arrêté du 20 mars 2012	Abroge et remplace l’arrêté du 13 avril 2007 fixant la liste des dispositifs médicaux que les infirmiers sont autorisés à prescrire
Arrêté du 14 Novembre 2017 Vaccin antigrippal	Arrêté du 25 Novembre 2018	Modification de la liste des personnes pouvant bénéficier de l’injection du vaccin antigrippal saisonnier pratiquée par un infirmier ou une infirmière.

IV.3 Principes et organisation

La formation est mise en place sous forme d'une alternance de type intégratif, entre l'acquisition des connaissances et des savoir faire, appuyée par la pratique régulière de l'analyse des situations professionnelles.

L'étudiant se structure autour de l'étude de situations selon 3 paliers d'apprentissage:

- "Comprendre" acquisition des savoirs et des praxis
- "Agir" mobilisation des savoirs et évaluation des actions
- "Transférer" conceptualisation et transposition des acquis dans des situations nouvelles

La référence pédagogique de chaque promotion d'année de 45 étudiants est assurée par un binôme de cadres formateurs. Par ses méthodes pédagogiques actives, l'équipe de formateurs accompagne chaque étudiant vers une position d'acteur et d'auteur de sa formation. Elle met en œuvre les conditions favorisant son autonomie, son développement personnel, et la capacité à travailler en interdisciplinarité pour le projet du patient.

Les principes de l'évaluation sont en adéquation avec le référentiel de formation et les principes pédagogiques de l'équipe.

A l'institut, les évaluations se déclinent sous différentes formes: travail écrit sur table, travail écrit individuel, élaboration de dossier de groupe, exposé oral, pratique en laboratoire, jeux de rôle.

Sur le terrain professionnel, l'évaluation peut se faire sous forme de présentation de pratique, d'exposé oral ou sous forme de participation à des actions ou projets de Santé Publique.

Le portfolio en tant qu'outil d'évaluation contribue à l'accompagnement de l'étudiant dans ses apprentissages, par les soignants et par les formateurs.

14

IV.4 Progression pédagogique

Chaque année, l'alternance calendaire stage/cours est anticipée en équipe. La capacité d'accueil par service est négociée par le cadre référent des stages avec les cadres des structures. A partir de cette alternance, les formateurs référents d'année peuvent élaborer le scénario pédagogique global (planning des enseignements théoriques, des évaluations et des stages).

La progression pédagogique de chaque promotion est réfléchiée en équipe, elle est conforme au référentiel, elle est réinterrogée en fonction des lieux de stage, du calendrier, des résultats des étudiants, des bilans de formation, de la disponibilité des intervenants et du style des formateurs référents d'année. L'accent est mis sur la personnalisation du parcours de stage au fil des trois années de formation, le parcours de stage peut être changé selon les besoins du formé.

IV.4.1 Projet de 1^o année : découverte du métier

Les objectifs de la première année de formation sont:

- D'accompagner les étudiants dans la construction de leur identité professionnelle
- De favoriser l'élaboration d'un parcours individualisé en alternance
- D'aider à l'appropriation de connaissances théoriques, de capacités pratiques, d'attitudes soignantes et d'expérience de terrain
- De viser l'acquisition de compétences professionnelles transférables dans les situations de soins et permettant l'exercice des différentes activités de la profession.
- De faire émerger la posture réflexive du futur professionnel, pour comprendre la liaison entre savoirs et actions, et donc de les intégrer dans une logique de construction de la compétence.

En fin de première année, l'étudiant sera capable d'exercer les fonctions d'aide soignant.

Il aura acquis les connaissances pré requises pour entrer en deuxième année.

Il aura acquis les outils d'une posture réflexive et les outils pour la soutenir.

Les Stages, de 5 semaines en premier semestre et de 5 x2 ou 10 semaines en deuxième semestre, confrontent les étudiants novices à la réalité des situations cliniques, aux différents temps relationnels avec les patients et les équipes et à l'univers spécifique et normé des soins.

A l'IFSI de Gap, ces stages sont orientés vers les lieux de vie, la santé mentale, le long séjour, les USSR et les stages de court séjour.

Dans ces stages les étudiants travaillent aussi sur des analyses de situations cliniques et sur des analyses de pratiques, qu'ils rapportent à l'institut et qui sont étudiées avec le formateur, optimisant ainsi leurs capacités de recherche et de raisonnement clinique par l'expérience.

Leurs vécus, leurs ressentis et leurs découvertes en stage, sont écoutés lors de bilans de stages en petits regroupements, par les référents d'année, afin de leur permettre de travailler la gestion de leurs émotions et de leur parole.

Une collaboration efficiente, par différents moyens de communication, se formalise d'année en année entre les tuteurs, les maîtres de stages, et les formateurs, facilitée par la proximité et la modestie géographique du bassin Gapençais.

Les Unités d'Enseignements sont lissées sur chaque semestre.

Les intervenants médecins et experts sont choisis en équipe pédagogique et de solides partenariats interdisciplinaires ont été créés.

Les formateurs référents dispensent les Unités d'Enseignement "cœur de métier" de la première année. La pédagogie active et intégrative est privilégiée s'inscrivant dans un apprentissage socioconstructiviste en groupe, sous groupes. Des ateliers de pratiques sont réalisés à l'IFSI, organisés par les référents et offrant à chaque étudiant l'occasion de s'entraîner et de modéliser les gestes.

Les Validations de toutes les UE semestrielles sont réparties sur une semaine en bloc à la fin de chaque semestre s'inscrivant dans un déroulé universitaire. L'institut de Gap a fait ce choix, cependant quelques validations peuvent être anticipées sur le terrain, lors d'ateliers ou sur table, facilitant la charge de travail de l'étudiant et le fonctionnement de l'institut. Les rattrapages des UE non validées se font au début de l'été.

Les formateurs portés par des valeurs humanistes, les accompagnent tous dans leur parcours suivant leurs besoins, par des conseils, des entretiens individuels, des aménagements de stage, des dérogations de présence, des renforcements de cours (ex: Math pour les calculs de doses), des cours complémentaires...

IV.4.2 Projet 2° année : professionnalisation

Les semestres 3 et 4 permettent à l'étudiant :

- D'entrer dans un processus de professionnalisation et d'autonomie des soins à dispenser,
- De développer une posture professionnelle auprès des personnes soignées, et des partenaires pluridisciplinaires dans l'inter professionnalité.
- De valider le service sanitaire
- De se sensibiliser aux différents exercices infirmiers en vue de développer leur projet professionnel.

Les Unités d'Enseignements de 2ème année, consolident les compétences infirmières attendues et participent à la construction identitaire soignante des étudiants. Cette année là, sont plus particulièrement travaillés les enseignements de cœur de métier "sciences et techniques infirmières", "fondements et méthodes" et "interventions". L'unité d'enseignement "initiation à la recherche" est introduite dans ses fondements et sa méthodologie en général. Différents exercices d'application permettent aux étudiants de s'approprier cette méthode.

De part les contenus des Unités d'enseignements et les apprentissages spécifiques, les formateurs privilégient les travaux de groupes avec production de dossiers écrits et d'exposés oraux.

La participation à différentes démarches de santé publique et d'éducation à la santé, projets et actions de terrain, en collaboration avec des partenaires pluri professionnels, implique les étudiants dans une posture professionnelle adaptée. Ils acquièrent des connaissances expérientielles, dans un mouvement réflexif.

Les formateurs favorisent l'autonomie dans l'élaboration de projets et de travaux et la responsabilité de chaque étudiant dans la dynamique des différents groupes de travail.

Plus précisément concernant le Service Sanitaire des Etudiants en Santé (SSES) :

Un stage clinique dédié de 5 semaines, donne aux ESI affectés par trois et aux établissements les conditions optimales pour réaliser une démarche complète en santé publique : l'établissement d'un diagnostic, l'analyse des données collectées, la définition des besoins et des priorités de la population cible, le choix des stratégies et la mise en œuvre des actions de prévention, suivi de l'évaluation.

Les objectifs pédagogiques retenus pour le SSES sont :

- L'appropriation de la méthodologie en santé publique avec la ressource du trio d'ESI
- Le développement de l'autonomie des ESI au sein des établissements scolaires
- L'acquisition d'une posture professionnelle
- L'amélioration des compétences méthodologiques et relationnelles

Les Stages de 10 semaines ou 5 x2 en semestre 3 et de 10 semaines ou 5 x2 en semestre 4 permettent aux étudiants de découvrir les différents lieux d'exercice professionnel, ainsi ils sont plutôt orientés sur les lieux de vie: collèges, lycées, cabinets libéraux. Les compétences qui sont particulièrement à développer pendant cette année sont "initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs" et "informer et former des professionnels et des personnes en formation". Au sein des différentes structures de soins, considérant qu'ils maîtrisent désormais la démarche clinique du patient, les stagiaires sont en mesure de gérer le projet de soins dans une dimension élargie.

Les Validations de toutes les UE semestrielles sont essentiellement des évaluations de groupe avec production de dossiers écrits et d'exposés oraux. Les travaux conduits en partenariat avec les autres professionnels sont aussi évalués sur le terrain.

La posture des formateurs référents centrée sur la professionnalisation de l'étudiant, se situe dans l'accompagnement des différents groupes de travail et se poursuit aussi dans le suivi de la trajectoire de chaque futur professionnel.

IV.4.3 Projet 3^o année : responsabilisation, élaboration d'un projet professionnel

La troisième année permet à l'étudiant en soins infirmiers, l'engagement professionnel, le positionnement dans un projet, l'intégration dans le système de Santé Publique. Les objectifs de cette dernière année de formation sont :

- Approfondir et finaliser les connaissances théoriques.
- Consolider les compétences constitutives du métier.
- Construire un projet professionnel éclairé à partir d'une analyse critique des différents modes d'exercice infirmiers.
- Renforcer la démarche d'analyse par :
 - L'analyse des pratiques en stage
 - Le mémoire d'initiation à la recherche professionnelle.

Les Unités d'Enseignements sont programmées sur chacun des semestres 5 et 6.

Les formateurs référents dispensent les Unités d'Enseignement "cœur de métier" et "recherche" de la troisième année. Ils accompagnent les étudiants de façon personnalisée, en fonction du parcours de formation et des évaluations bilans de début d'année.

Concernant les actes de soins non consolidés, des ateliers de pratiques sont organisés à l'institut, par les formateurs. Ils offrent à chaque étudiant l'occasion de s'entraîner et de modéliser les gestes des actes de soins et des activités de laboratoires des semestres précédents qui n'ont pas pu être validés au cours des stages. Les Unités d'enseignement optionnelles sont destinées à approfondir un domaine d'exercice de la profession.

Dans le cadre de l'initiation à la recherche, le travail mené porte sur l'étude d'une problématique soignante identifiée par l'étudiant et travaillée dans le cadre de l'élaboration d'un mémoire professionnel selon la méthodologie de la recherche scientifique.

Le dispositif mis en place s'inscrit selon 3 axes :

- Un accompagnement par les pairs diplômés l'année N-1, sur la base du volontariat.
- Des guidances collectives animées par trois cadres formateurs de l'équipe pédagogique
- Des guidances individuelles assurées par les cadres formateurs de l'équipe pédagogique

Le directeur de mémoire assure, dans une interaction dynamique et en relation avec les membres de l'équipe pédagogique la guidance de l'étudiant. Il est garant de l'application de la procédure conforme aux textes réglementaires et du respect des règles éthiques, déontologiques dans la conduite d'une démarche de recherche. Le directeur de mémoire a pour rôle de susciter le questionnement pour faciliter le cheminement de recherche, de guider à partir des documents sans intervenir sur les écrits, de conseiller l'étudiant dans sa recherche documentaire, de l'orienter vers des personnes ressources.

Il assure trois rencontres individuelles minimum (plus si nécessaire). Il assure une traçabilité des guidances. Il valide la phase de problématisation, la question de départ, les outils d'investigations. Il évalue la note de recherche. Et enfin il évalue la production de l'écrit et son argumentation orale en collaboration avec une personne qualifiée dans le domaine de recherche de l'étudiant et choisie en équipe pédagogique.

Les Stages sont de 10 ou 5 x2 semaines en semestre 5, et de 15 ou 5 et 10 semaines en semestre 6. Chaque stage peut être scindé en plusieurs lieux différents suivant les places attribuées par les structures (les référents d'années rendent visite aux étudiants en stage afin de les aider à dépasser les difficultés qu'ils pourraient encore rencontrer dans leurs pratiques). Le dernier stage peut être choisi en concertation avec le formateur dans d'autres régions ou d'autres établissements sanitaires, permettant la concordance entre projet professionnel et première prise de poste.

Les Validations de toutes les UE semestrielles sont réparties tout au long des semaines de cours des semestres 5 et 6, cependant les rattrapages du semestre 5 sont organisés pendant le semestre 6 et non en fin d'été, pour que les étudiants soient présentables lors de la commission d'attribution des crédits du mois de juillet validant la présentation au diplôme d'état.

Le diplôme d'état d'infirmier s'obtient par l'acquisition des 180 crédits européens, correspondant à l'acquisition des 10 compétences du référentiel. Les étudiants ayant validé les 5 premiers semestres de formation et ayant effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation du semestre 6 sont autorisés à se présenter devant le jury régional d'attribution du diplôme d'état d'infirmier.

V. PROJET DE L'INSTITUT DE FORMATION DES AIDE-SOIGNANTS

Le projet pédagogique de l'IFAS découle du projet pédagogique de l'IFSI, il en reprend les principales orientations dans ces finalités. Il précise l'intention de l'équipe pédagogique, le cadre réglementaire, l'organisation générale de la formation d'aide soignants, les méthodes et les moyens utilisés. C'est un support pour tous: direction, formateurs, étudiants, intervenants, partenaires, professionnels des soins. Il est présenté au conseil technique chaque année, et est soumis à validation de ses membres.

V.1 Objectifs

Le projet pédagogique de l'IFAS a pour finalité de:

- Permettre aux élèves de suivre un cursus de formation professionnalisant conduisant à la profession d'aide soignant diplômée d'état.
- Accompagner les élèves dans la construction de leurs compétences.
- Favoriser l'élaboration d'un parcours individualisé en alternance.
- Aider à l'appropriation de connaissances théoriques, de capacités pratiques, d'attitudes soignantes et d'expérience de terrain.
- Amener le formé à faire preuve de capacités d'adaptation, de communication et de responsabilisation.

Le public accueilli est souvent en reconversion professionnelle choisie, ou dans un premier parcours diplômant, entraînant un enjeu important pour les candidats qui montrent par la suite une grande implication dans leur formation.

La formation aide soignante de 10 mois a un coût pédagogique de 6294€. Le financement peut être assuré par la Région (PRF), par pôle emploi, dans le cadre d'une promotion professionnelle dans le secteur public ou dans le cadre d'un congé individuel de formation dans le secteur privé. Certains élèves s'autofinancent.

L'IFAS a un agrément de 40 places par an, répartis en 2 sessions de 20 étudiants avec une rentrée en septembre et une rentrée en janvier. Les promotions restent essentiellement féminines et parfois sans représentant masculin. Elles sont hétérogènes avec un âge moyen de 30 ans et un parcours professionnel antérieur divers pour la majorité. Ces particularités entraînent la mise en œuvre d'une pédagogie spécifique pour adulte.

V.2 Textes réglementaires

Formation d'aide soignant		
Textes de base :	Modifiés par :	Principales modifications :
Arrêté du 22 Octobre 2005 Formation conduisant au DEAS	Arrêté du 15 mars 2010	Articles 2, ;8,10,11,16,19,21,22,35,38 et 46 modifiés + nouvel article 12 bis : suppression des DRASS et des DDASS et création des ARS et des DJSCS
	Arrêté du 28 septembre 2011	Articles 3, 7,8, 9,10,12,16,19,21,25,28,35,36,38, 50 modifiés, article 52 abrogé + nouveaux articles 13 bis et 19 bis + annexe 1, 6/modalités d'évaluation modifiée + tableau/ module 1 et 3 modifié : critères de recrutement des jurys d'admissibilité et d'admission, accroissement du pouvoir des directeurs d'institut, conditions d'accès à la formation, titulaires d'un diplôme d'AS de l'union européenne, étudiants infirmiers Abrogation de l'arrêté du 30 novembre 2009
	Arrêté du 21 mai 2014	Article 19 modifié + nouvel article 19 ter : admission en formation et dispenses des modules de formation pour les titulaires des baccalauréats professionnels « accompagnement, soins, services à la personne » et « services aux personnes et aux territoires »
	Arrêté du 25 Avril 2017	Modification de la date de publication des résultats du DEAS
	Arrêté du 7 Avril 2020	Le titre 1 ^{er} relatif aux conditions d'accès à la formation est abrogé
Arrêté du 7 Avril 2020 Admission à la formation conduisant au DEAS		Modalités d'admission à la formation conduisant au DEAS
Arrêté du 25 Janvier 2005 VAE	Arrêté du 28 Décembre 2015	Compétences préfectorales en matière de recevabilité de la demande de VAE et d'attribution du diplôme
	Arrêté du 20 Décembre 2017	Organisation de la VAE – durée minimale d'activité et rôle du jury
Articles du Code de la Santé Publique	Décret du 26 décembre 2014	Obtention du DEAS par la voie de la validation des acquis de l'expérience
	Décret du 2 novembre 2017	Modalités de reconnaissance des qualifications professionnelles dans le domaine de la santé des ressortissants des Etats membres de l'union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen.
	Décret n° 2020-582 du 18 Mai 2020	Organisation de la formation des élève AS dans le cadre du service de santé des armées
	Article R 4311-4	Exercice de la Profession

V.3 Principes pédagogiques

Les modalités de cette formation en alternance et les méthodes pédagogiques s'attachent à développer chez le formé des capacités d'initiative et d'anticipation visant un exercice professionnel responsable. L'étudiant est un adulte acteur de sa formation.

Les formateurs référents d'année privilégient les méthodes pédagogiques actives et intégratives, mobilisant des capacités d'apprentissage, des qualités relationnelles, des aptitudes sociétales, des dispositions à construire son identité soignante.

V.4 Progression

La formation se déroule sur 41 semaines, et comprend 1 435 h d'enseignement, les cours sont répartis sur 595 h ou 17 semaines, et les stages sont répartis sur 840h soit 24 semaines ou 6 stages de 4 semaines.

Le scénario pédagogique global annuel alterne des périodes de cours (8 modules à valider) avec des périodes de stages (8 compétences à valider) et des périodes de vacances.

Ce scénario est réfléchi chaque année par les cadres référents. Le découpage des modules de cours se fait autour des compétences à valider en commençant par le module 1 "Accompagnement d'une personne dans les gestes de la vie quotidienne", puis vient le module 2 "l'état clinique d'une personne" et enfin le module 3 "Les soins"; les autres modules sont transversaux et peuvent être positionnés différemment après bilans de fin d'année et réajustements des formateurs.

A l'IFAS de Gap, l'organisation en deux promotions de 20 étudiants, permet au formateur référent de proposer un accompagnement personnalisé: suivis pédagogiques, entretiens individuels, bilans collectifs, encadrements supplémentaires en stage, préparations et exploitations de stage...

Les cours sont dispensés par chaque formateur référent de sa promotion, les formateurs de l'IFSI, les intervenants médicaux et paramédicaux des structures sanitaires et sociales du Gapençais.

Ils se font sous forme de cours magistraux, travaux de groupes, travaux dirigés, ateliers pratiques, conférences; à l'aide de supports écrits, revues professionnelles, livres, DVD, films, mannequins, matériel paramédical, squelette.....

L'Attestation de Formation aux Gestes de Secours et d'Urgence obligatoire, est délivré par les formateurs du Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence du CHICAS.

Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans des structures sanitaires, sociales, médicosociales ou à domicile, et en début d'année un parcours de stages est proposé aux étudiants.

Dans le cadre de l'unité de formation 3 "les soins", quatre semaines de stages minimum se déroulent dans un établissement de santé, de court séjour. L'IFAS garde le principe d'un parcours sectoriel varié (handicap, personnes âgées, santé mentale, MCO, lieux de vie....). Le dernier stage ou stage optionnel est organisé en fonction du projet professionnel de l'élève et peut se dérouler à l'extérieur du département dans un établissement de santé.

Avant le départ en stage, les formateurs aident les étudiants à formaliser des objectifs personnalisés rédigés sur une fiche de stage et proposent au cours de différentes séquences de cours, des situations de soins à analyser, favorables au développement des compétences. De même, en service, des situations cliniques seront vécues par les stagiaires et analysées en collaboration avec les tuteurs, elles seront souvent retravaillées à l'écrit à l'institut sous forme de démarches de soins.

Ces méthodes pédagogiques permettent de développer la confiance en soi et de valoriser les praxis et les postures des stagiaires.

Les évaluations sont en continu et programmées à l'avance.

Les évaluations écrites se réalisent à l'institut sur table.

Les évaluations des pratiques professionnelles se réalisent dans les services de soins, sous forme de mises en situations professionnelles (MSP 1 et MSP 3). Avant la MSP1, l'étudiant bénéficie d'un encadrement par un cadre formateur suivi d'une rencontre tripartite avec le tuteur, permettant une régulation formative en stage. La MSP3 s'effectue durant l'avant dernier stage et mesure la professionnalité de l'étudiant. Le module 4 ergonomie et manutention est évalué par une pratique d'ergonomie auprès d'un patient en service.

En cas de non validation de module à l'écrit ou en pratique, sont proposés des évaluations de rattrapage durant le temps de la formation.

En conclusion, la pédagogie pratiquée en groupe restreint et le suivi personnalisé des élèves, favorisent un accompagnement de qualité, un travail formateurs/formés efficient et un apprentissage dans le plaisir.

VI. MISSIONS ANNEXES

VI.1 Préparation aux concours AS et à l'entrée en formation IDE

Chaque année nous organisons une préparation au concours AS/AP à un public ciblé (jeunes en recherche d'emploi et/ou de qualification ou d'adultes au chômage ou en reconversion).

Cette formation est reconduite chaque année et les places sont subventionnées par le Conseil Régional en adéquation avec les besoins de formation et de postes nécessaires dans la région. L'évaluation du public est très satisfaisante ainsi que le taux de réussite aux concours.

Cette année, une préparation à l'entrée en formation infirmière est proposée, suite à la disparition du concours d'entrée remplacé par le dispositif Parcours Sup.

VI.1.1 Objectifs

- Permettre au stagiaire d'améliorer ses connaissances générales
- Réactiver ses compétences au besoin
- Mieux connaître le métier
- Orienter son projet professionnel
- S'entraîner aux épreuves réglementaires écrites et orales du concours d'entrée en formation AS
- Anticiper des apports théoriques pré requis pour le 1^o année de formation IDE

VI.1.2 Public

Cette préparation concours entièrement financée par le Conseil Régional s'adresse à des publics ciblés en recherche d'emploi relevant des missions locales, de pôle emploi et de CAP emploi, interlocuteurs privilégiés avec lesquels nous travaillons déjà en partenariat sur les dossiers de prise en charge financière des études.

VI.1.3 Dispositif

Les enseignements sont effectués à raison de 3 jours par semaine sur 10 semaines en alternance de cours de remise à niveau en français et mathématiques, de culture générale ciblée sur des thèmes à caractère sanitaires et sociaux, des entraînements aux épreuves écrites et orales.

VI.2 Formations continues diverses proposées par le CFPS

Depuis l'installation dans les nouveaux locaux, le Centre de Formation des Professionnels de Santé s'est inscrit dans le développement de différentes activités de formations continues. Il est organisme agréé dans le DPC.

" Prévention des évènements indésirables graves associés aux soins (EIGS) destinée aux IDE de la région PACA ". Cette nouvelle formation de 2 jours co-construite avec l'IFSI de Digne est subventionnée par l'ARS. Vingt-deux IDE du département 05 ont pu en bénéficier en 2019. Trois sessions.

"Assistant de soins en gérontologie". Cette formation est proposée aux aides soignants déjà professionnels de santé et exerçant auprès des personnes en perte d'autonomie. Elle s'étale sur 8 semaines soit 140h. Huit AS du département 05 ont pu en bénéficier en 2019.

"Formation de tatoueurs, perceurs". Cette formation de 3 jours est proposée aux professionnels déjà en activité pour se mettre en règle avec la législation et acquérir des pratiques normées en hygiène et stérilisation. Pas de candidat en 2019.

"Tutorat IDE" Cette formation de 3 jours répond au besoin de connaissance du référentiel et du portfolio, des soignants encadrant les étudiants dans les services de soins. Onze IDE du département 05 ont pu en bénéficier en 2019.

"Tutorat AS". Pas de session en 2019.

D'autres axes de formations professionnelles continues peuvent être explorés en fonction des demandes et des besoins.

VI.3 Missions de recherche

A ce jour, les moyens humains et matériels disponibles n'ont pas permis à l'institut de développer des axes de recherche. Néanmoins, les cadres formateurs mettent en pratique une veille documentaire et accompagnent les étudiants infirmiers dans la réalisation du travail de fin d'études. A cet effet, un cadre formateur a pu bénéficier d'une formation professionnelle continue sur le développement de la recherche en soins infirmiers organisé par l'ARSI (Association de Recherche en Soins Infirmiers) en plusieurs modules.

A partir de 2001, la formation à la méthodologie de recherche en soins infirmiers a été dispensée en interne par les cadres formateurs permanents. En 2007, une psychologue clinicienne a été recrutée pour co animer les séquences pédagogiques sur ce thème et a développé un réel projet permettant aux étudiants de réaliser des travaux de qualité. Depuis 2009, l'ensemble de l'équipe se coordonne autour des enseignements et guidances quelles soient collectives ou individuelles en suivant les recommandations d'un travail validé par l'ARS afin d'harmoniser les méthodes pédagogiques entre les instituts. L'équipe est assistée d'une sociologue, d'un philosophe, d'un infirmier chercheur et rédacteur d'articles professionnels et d'une psychologue afin d'explorer les différents champs théoriques des travaux de recherche.

Le projet de certains cadres de l'équipe porte sur la rédaction d'articles dans des revues professionnelles sur des thèmes concernant les pratiques soignantes et/ou pédagogiques. De tels projets seront valorisés en interne et permettront une visibilité plus importante des nombreuses activités et compétences de l'institut.